

Avis de santé animale : Anaplasmose bovine en Ontario

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a été avisé de résultats positifs de tests de dépistage des anticorps d'anaplasmose bovine. Le cas a été détecté dans le Sud-Ouest de l'Ontario dans le cadre d'un projet de recherche de surveillance.

L'anaplasmose ne présente pas de risques en matière de santé humaine ni de salubrité des aliments.

Le 8 février 2021, le MAAARO a été avisé qu'un bovin d'un troupeau laitier a présenté un résultat positif à un test de dépistage sérologique, mais négatif au test PCR, dans le cadre de tests de surveillance auprès d'un animal qui venait d'être acheté. Le 22 février 2021, les analyses de laboratoire ont confirmé que deux autres animaux du même troupeau étaient porteurs d'anticorps d'anaplasmose bovine. Des résultats positifs de test de dépistage des anticorps sont évocateurs d'animaux qui sont porteurs asymptomatiques de la maladie, sans preuve d'infection active.

L'anaplasmose est causée par la bactérie *Anaplasma marginale* (*A. marginale*) et a été signalée de manière sporadique au Canada et rarement en Ontario; des cas ont été confirmés en 1996, 2013, 2016 et 2019. L'anaplasmose est endémique aux États-Unis.

L'anaplasmose doit être déclarée immédiatement en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* (loi fédérale) et de la *Loi de 2009 sur la santé animale* (loi de l'Ontario). Les laboratoires sont par conséquent tenus de signaler tous les cas soupçonnés ou confirmés d'anaplasmose.

Le MAAARO collabore avec le vétérinaire du troupeau afin de soutenir la lutte contre la maladie dans l'exploitation.

A. marginale est une bactérie qui parasite les globules rouges. Parmi les animaux d'élevage, seuls les bovins sont des hôtes d'*A. marginale*. *A. marginale* peut se propager entre animaux par les tiques ou les mouches piqueuses, ou par les aiguilles et le matériel utilisé pour l'écornage, qui sont contaminés par le sang de bovins d'animaux infectés puis réutilisés sur d'autres animaux. La maladie peut aussi se propager par transmission transplacentaire (vache infectée qui contamine le veau dans l'utérus). L'anaplasmose est répandue dans les régions tropicales et subtropicales; aux États-Unis, cette maladie est endémique et ne se prête pas à une déclaration obligatoire. Quand l'anaplasmose infecte un troupeau n'ayant jamais été infecté, il est possible que de nombreux cas de maladie et de décès surviennent, particulièrement chez les bovins plus âgés. Une infection subclinique chez les bovins peut grandement réduire la productivité. La distribution croissante d'*A. marginale* en Amérique du Nord est

principalement le résultat des déplacements sans restriction de bovins infectés porteurs de la maladie.

Les signes cliniques de la maladie peuvent être la fièvre, l'anémie, la perte de poids, la faiblesse, l'avortement et la mort. On observe une baisse rapide de la production de lait chez les vaches laitières affectées. La maladie se manifeste rarement ou sous une forme légère chez les animaux de moins d'un an. Les animaux qui se rétablissent demeurent porteurs de la maladie durant toute leur vie.

Les producteurs peuvent protéger leurs animaux et l'industrie en connaissant le statut sanitaire des animaux introduits dans leur troupeau, ainsi qu'en soumettant les animaux à des tests avant de les introduire dans le troupeau et en appliquant des pratiques de gestion optimales en matière de biosécurité, y compris le recours à des aiguilles à usage unique pour les injections. Les producteurs devraient communiquer avec leur vétérinaire pour toute question concernant la santé de leur troupeau ou s'ils soupçonnent que des animaux de leur troupeau peuvent avoir été infectés.

Les ressources mentionnées ci-dessous offrent plus d'information sur la maladie et les moyens de lutte contre l'infection.

Ressources :

- [ACIA Anaplasmosse - Fiche de renseignements](#)
- [Le manuel vétérinaire Merck](#)